

PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT DES SEOURS DE NOTRE-DAME ENSEIGNEMENT GENERAL

INTRODUCTION

“ Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret “ Missions ” du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétales : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce “ capital de départ ” dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement. ”

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement des Sœurs de NOTRE-DAME

Rue du lombard 41
5000 Namur

Tel. : 081/25.50.10
www.esnd.be
info@esnd.be

Enseignement Secondaire Général de Transition En option : Immersion linguistique en néerlandais,

- 1° Degré 1° C - 1° Différenciée
 2° C - 2° S - 2° Différenciée
- 2° Degré Options de base
 3° G & 4° G Arts d'Expression
 Langue 2 : néerlandais ou anglais
 Latin
 Sciences
 Sciences Economiques
- 3° Degré Options de base
 5° G & 6° G Arts d'Expression
 Histoire 4
 Langue 2 : néerlandais ou anglais
 Langue 3 : espagnol
 Latin
 Math 6
 Sciences 6 (bio 2—chimie 2—physique 3)
 Sciences Economiques

Enseignement mixte.

1. L' ESND, école libre catholique ouverte à tous

Comme membres de la communauté éducative,

- nous affirmons que la spécificité de notre école catholique est d'être un lieu où se cherche et se vit l'Espérance que nous donne Jésus Ressuscité. Le regard que nous portons sur chaque être et chaque situation est modulé par la conviction que, au-delà de la mort, de l'échec, de la souffrance, la Vie nous est promise en plénitude dès aujourd'hui.
Nous sommes appelés à en être les modestes témoins à travers notre manière d'être, d'entrer en relation et de vivre notre engagement quotidien.
- nous voulons vivre les valeurs de nos projets éducatifs et pédagogiques en référence au charisme de la fondatrice de notre école.
Notre établissement veut être un lieu d'accueil, dans le respect de la diversité et des richesses de chacun.
- nous osons vivre et dire notre foi aux jeunes que nous côtoyons
Nous organisons des endroits et des moments de partage, d'actions sociales et humanitaires.
Nous célébrations des moments forts de l'année.
- nous estimons nécessaire d'inviter chacun à trouver sa place dans notre projet global.

La commande de la société

Le cadre légal

Le Décret « Missions »

- confiance en soi et développement de la personne
- savoirs et compétences
- citoyens responsables
- chances égales d'émancipation sociale

Le Projet éducatif de la CEND

Le Projet pédagogique de l'ESND

Le Projet d'établissement de l'ESND

Les décrets et réglementation en vigueur

Le statut des membres du personnel

Le RGP

Le règlement de travail

Le statut des directeurs

L'élève

L'ESND, l'école où j'agis

Pour AVANCER

Valeurs

Je suis acteur et responsable de mes apprentissages scolaires et citoyens, je suis amené au maximum de mes possibilités grâce à

- mon travail régulier
- au respect
- de l'encadrement dynamique et exigeant
- de l'environnement favorable à mon épanouissement.

OPERATIONNEL

Moi, comme
- élève

J'agis concrètement

L'adulte

L'EQUIPE pédagogique et éducative
Le professeur - L'éducateur
Les services administratifs
La coordination pédagogique
La Direction

L'ESND, l'école où j'agis Pour AVANCER avec CHACUN

VALEURS

Je suis acteur et responsable des apprentissages scolaires et citoyens des élèves

1. en portant ensemble le Projet d'établissement
2. en portant ensemble l'encadrement éducatif, pédagogique et disciplinaire
3. en portant ensemble les décisions prises par les différents Acteurs chacun dans sa sphère d'action et de pouvoir
4. en respectant l'autre et mon environnement de travail
5. par le choix raisonné de stratégies pédagogiques et/ou éducatives adaptées
6. par la valorisation du progrès
7. en accordant une place à l'erreur, levier d'apprentissage
8. en étant exigeant envers les élèves comme je le suis de moi-même

OPERATIONNEL

Moi, comme

- professeur*
- éducateur*
- secrétaire de direction*, secrétaire*, économiste*
- coordinateur*
- directeur adjoint*
- directeur*

j'agis concrètement

*terme épïcène

3.les relations au sein de l'école

A propos du respect de l'individu.

Comme adultes membres de la communauté éducative,

- . Nous reconnaissons à chacun le droit à la différence.
Dans notre attitude quotidienne, nous mettons en place des stratégies qui permettent l'épanouissement de chacun tel qu'il est.

A propos de la participation et de l'éducation à la citoyenneté.

Comme membres de la communauté éducative,

Nous voulons

- . maintenir et poursuivre la participation des éducateurs et professeurs
- . améliorer le fonctionnement de la participation au travers du Conseil d'élèves
- . en développant et en améliorant
 - l'information sur les rôles, les droits et devoirs des délégués ainsi que sur les compétences des Conseils d'élèves.
 - la formation des délégués (techniques d'animation de réunion et techniques de négociation) ;
- . en reconnaissant et valorisant les représentants des élèves en vue d'un partenariat;
- . maintenir et renforcer la collaboration APESND - ESND.

Nous réservons une place particulière aux projets construits par le Conseil d'élèves. Nous soutiendrons ces projets, surtout ceux qui concernent l'aide aux élèves en difficulté.

Nous organiserons des moments de rencontre afin de recueillir les propositions concrètes pour la mise en œuvre du Projet d'Établissement sur base des idées et suggestions émises par les différents partenaires de l'école.

A propos de la communication.

Comme membres de la communauté éducative,

Nous ressentons le besoin d'améliorer la diffusion et la circulation de l'information au sein de l'école et à l'extérieur.

A cette fin, nous envisageons :

- . d'encourager la réalisation d'un journal de l'école
- . d'améliorer le système de recueil et de traitement des informations

Nous sommes attentifs à alimenter et organiser les valves et à utiliser les moyens électroniques.

A propos des relations quotidiennes.

Comme membres de la communauté éducative,

Nous reconnaissons que la diversité des personnalités fait la richesse d'un groupe; Nous favorisons la communication, l'échange et la concertation entre tous les partenaires de l'école;

Nous veillons, à tous les niveaux, à adresser les informations, les remarques ou les demandes d'explication directement à la (aux) personne(s) concernée(s) par celles-ci.

Nous agissons pour que les relations soient simples, cordiales et respectueuses et en cas de tensions et conflits, nous agissons pour qu'ils soient gérés au niveau où ils se passent

4. Les projets pédagogiques

L'ESND a opté pour le dispositif « P90 » diminuant le nombre de cours différents par jour par l'instauration de blocs de cours de 90 min. à la place des périodes de 50 minutes. Cela permet de dégager 5 minutes par période de cours pour penser et vivre la relation à l'élève autrement.

Quelles sont les activités nouvelles liées au système P90 ?

1) Espace-temps le jeudi après-midi

Cette activité se décline de plusieurs manières tout au long de l'année :

- a. Titulariat : ce moment permet aux élèves d'exercer leur citoyenneté, d'utiliser des outils de sociocratie, de discuter avec leur titulaire et de faire des propositions de tous ordres, participant ainsi vraiment à l'organisation de leur classe et de leur école.
- b. Ateliers au choix : afin d'ouvrir des portes vers l'avenir et d'apporter une première réponse quant à son orientation, chaque élève choisit pour l'année un parcours d'ateliers qui s'étalent sur trois ou six semaines et qui ont une valeur formative et éducative. (Quelques exemples : informatique - histoire de l'art - secourisme - sport - improvisation en langues étrangères - projet écologique soutien à des associations - projets scientifiques,...).
- c. Méthode de travail : dans cet espace-temps, les élèves ont l'occasion de s'outiller en méthode de travail. (Quelques exemples : préparer un exposé oral - planifier son travail - préparer sa session d'examens,...)
- d. Formation à l'utilisation de la plateforme numérique Smartschool
- e. Activités d'orientation et d'éducation à la philosophie et la citoyenneté : ces activités portent sur l'orientation des élèves pendant leur parcours à l'ESND et après, ainsi que sur le cours d'EPC, transversal dans l'enseignement libre.

2) Heure RCD en cours de semaine

Ce moment est consacré à des activités de Remédiation, de Consolidation et/ou de Dépassement pour tous les élèves de toutes les classes, en fonction des besoins de chacun et des spécificités de chaque année ou de chaque niveau. (Quelques exemples : étude dirigée au D1, mais travaux de groupe ou recherches pour les études supérieures au D3).

3) Temps de lecture le mercredi matin

Puisque la lecture est une compétence transversale indispensable à tous les apprentissages, l'ESND réserve 25 minutes de lecture dans l'horaire tous les mercredis matin. L'objectif est de mettre tous les élèves en lecture, quel que soit l'objet de la lecture (roman, BD, manga, revue, journal,...), objet d'ailleurs laissé au choix complètement libre de chaque élève afin que cela reste un plaisir.

Voici les objectifs principaux de ce système :

- a. Alléger l'organisation des élèves en matière de cours : moins de cours différents à préparer chaque jour, c'est un travail de meilleure qualité et un carable plus léger ;
- b. Vivre autrement à l'école : moins de cours différents par jour, ce sont moins de déplacements dans l'école, donc plus de calme et de sérénité. Avec l'ajout d'une récréation l'après-midi, c'est aussi la garantie d'une pause après chaque bloc de 90 minutes.
- c. Adapter les pratiques pédagogiques : une période de 90 minutes offre plus de possibilités pédagogiques qu'une période de 50 minutes. Il est également plus facile d'éveiller et de valoriser les intelligences multiples en pratiquant le travail de groupe, la coopération.
- d. Ouvrir l'école à d'autres contenus en organisant en ateliers des activités culturelles, sportives, créatives, artistiques, d'expression corporelle et linguistiques ou philosophiques.
- e. Anticiper la vague des changements qui s'annoncent pour les années à venir (tronc commun).
- f. Acquérir du savoir, du savoir-faire et du savoir-être autrement.

- g. Il s'agit donc d'un système qui permet de récupérer du temps sans perdre d'heures de cours pour faire autre chose autrement, afin de donner du sens aux apprentissages, de favoriser la réussite des élèves et d'améliorer leur motivation et leur bien-être.

Le projet Immersion (conseil de participation 18/01/2005)

Les élèves inscrits en immersion suivent un volume d'heures de cours allant de 8 heures à 12 heures dans la langue néerlandaise.

Le 1er degré.

Le 1° degré constitue la 3° étape du continuum pédagogique, à la suite de l'enseignement fondamental, et vise à assurer à tous les élèves, les socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études. Il a pour objectif de conduire l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences à 14 ans et à l'obtention en fin de 2° d'un certificat du 1° degré (CE1D) qui permet d'accéder à toute forme / section de l'enseignement du 2° degré.

Au terme de la 2° année, le conseil de classe orientera vers une année complémentaire les élèves qui n'auraient pas atteint une maîtrise suffisante des compétences. Les programmes sont établis en fonction des besoins.

En 1° et en 2°, certains cours se voient attribuer une heure hebdomadaire supplémentaire pour accompagner spécifiquement des élèves nécessitant un encadrement plus particulier.

Pour faciliter la transition entre le primaire et le secondaire, l'ESND met sur pied une soirée d'information à l'intention des parents et des élèves de 6° primaire. Il organise également une journée d'immersion en 1° Commune pour les élèves de 6° primaire de l'IND et d'autres écoles permettant de découvrir les ressources et l'environnement de l'ESND.

Lors de la rentrée scolaire, un accueil spécifique est réservé aux parents et élèves de 1°.

Des synergies sont établies avec l'école primaire de la CEND

L'ESND permet à chaque élève de progresser à son rythme, de développer au maximum ses capacités en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée.

Chaque élève reçoit également un ensemble de conseils concernant la mise au point de leur méthode de travail. Pour favoriser la planification de leur travail et les amener à plus d'autonomie, les élèves du 1° degré participent à une étude surveillée ou spécifique à certaines disciplines.

Des moyens (heures NTPP) sont dégagés pour permettre à un coordinateur pédagogique du 1° degré de centraliser les informations relatives aux élèves du 1° degré et encadrer de manière plus spécifique les élèves en difficulté.

Via le bulletin, une information particulière est envoyée aux parents dès le mois de mars lorsque la situation scolaire de l'enfant présente un risque d'échec.

Pour faciliter l'intégration des plus jeunes, une structure de parrainage est établie entre les 1° et les 6°.

La méthode de travail.

L'ESND et par là, chacun de ses membres, est particulièrement attentif à développer des pratiques efficaces pour l'accompagnement des élèves dans leur construction d'une méthode de travail qui leur est propre, que ce soit par la supervision des notes de cours par chacun des professeurs de l'élève, par des conseils prodigués pendant les heures de cours ou lors d'encadrements spécifiques donnés par des professeurs formés à cette problématique. Il met également en place des stratégies qui rendent progressivement l'élève autonome et acteur de sa formation.

Et plus particulièrement au 1° degré, les élèves sont encadrés par des professeurs, éducateurs et coordinateur pédagogique pour assurer la mise en route de leur travail personnel à domicile, les élèves bénéficient d'étude surveillée, d'étude dirigée en français, mathématique, langue moderne, d'accompagnement méthodologique ou d'accès au CDI.

Les projets “ périclisciplinaires.

L'école organise des moments où les horaires hebdomadaires sont aménagés et/ou modifiés pour permettre aux élèves de participer à différentes activités culturelles, scientifiques, linguistiques, sportives... dans un souci d'ouverture sur le monde et de culture de la mémoire.

Ces activités sont organisées par niveau et/ou par option

Nous favorisons les projets d'échanges linguistiques et/ou culturels qui permettent à nos jeunes d'acquérir une conscience citoyenne ouverte au monde

Les aménagements particuliers de l'horaire.

Pour des raisons de cohérence pédagogique et de faisabilité, certaines heures de cours sont regroupées par module de plusieurs heures ou semestrialisées.

Dans la mesure du possible, les horaires des élèves du 1° Degré sont pédagogiquement adaptés.

(regroupement des cours d'AC, de dessin, d' EPT, de gymnastique l'après-midi).

5. Le projet personnel du jeune.

Tout au long des six années, nous profitons de toutes les occasions pour travailler avec nos élèves leur projet personnel, tant dans sa dimension socio-affective que physique, intellectuelle, culturelle et spirituelle.

Deux semaines maximum réparties sur le 3° degré sont affectées à la maturation du projet personnel du jeune.

6. Le centre de documentation et d'information

(CDI) : la bibliothèque et les centres cybermedia.

Le CDI est un lieu qui se veut accessible à tous les élèves de l'ESND afin qu'ils puissent avoir accès aux différentes sources d'information nécessaires à leurs apprentissages. Ils pourront ainsi y effectuer un travail de recherche, de sélection en exerçant et développant leur esprit critique, apprentissage nécessaire et indispensable pour le développement de l'autonomie intellectuelle.

Pour les professeurs, le CDI est un outil complémentaire pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, pour renforcer son esprit critique, lui donner un moyen d'être acteur de son savoir et son savoir-faire.

Concrètement, des heures de coordination sont attribuées à une ou plusieurs personnes ressources responsable du fonctionnement du CDI.

L'élève approchera l'environnement informatique en utilisant :

- * des logiciels pédagogiques pour renforcer les apprentissages (objectifs de dépassement, de remédiation, d'entraînement,...)
- * des logiciels de base (traitement de texte, tableur,...)
- * internet pour la recherche d'informations et de données
- * des banques d'outils pédagogiques proposés par les serveurs pédagogiques
- * en bénéficiant d'une plateforme pédagogique numérique.

Un horaire particulier sera planifié pour en permettre une utilisation optimale.

7. La formation des membres de l'équipe éducative et pédagogique.

La Communauté éducative encourage chacun de ses membres à poursuivre sa formation notamment en ce qui concerne le contenu des cours, le travail collaboratif et les domaines inscrits explicitement dans le projet d'établissement et dans le plan de formation concerté avec les éducateurs et professeurs.

Chaque année, trois jours sont consacrés à la formation des membres du personnel.

La Direction coordonne, en concertation avec les professeurs ou éducateurs concernés, l'organisation pratique de ces moments de formation continuée, en particulier pour assurer le remplacement des enseignants qui s'absentent.

La Direction veille plus particulièrement à l'accompagnement des jeunes éducateurs et professeurs.

8. Pétition de principe

Dans notre Communauté éducative, nous refusons que l'intérêt individuel supplante l'intérêt général, et, comme membres, nous sommes solidaires des décisions prises ou actions menées dans le souci du bien commun.

